



**Centrale des syndicats  
du Québec**

---

## **Présentation des faits saillants du budget du Québec 2026-2027**

18 mars 2026

- **Siège social**
- **Bureau de Québec**

**Centrale des syndicats du Québec**  
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3  
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Adresse Web : <http://www.lacsq.org>

Téléphone : (514) 356-8888      Télécopie : (514) 356-9999  
Téléphone : (418) 649-8888      Télécopie : (418) 649-8800

## **1. Introduction**

Le budget du Québec, déposé le mercredi 18 mars 2026, est probablement le dernier du gouvernement Legault, alors que nous sommes en année d'élections générales. Ce huitième budget, signé Éric Girard, est marqué par une stagnation des ressources allouées aux services publics.

Le contexte politique et économique de ce budget est marqué par plusieurs sources d'incertitude : crise du logement et de l'itinérance, hausse soutenue du coût de la vie, essoufflement des services publics, ainsi que l'imprévisibilité du président américain, qui impose des tarifs et déclenche des guerres en fonction de ses intérêts du moment.

Dans ce contexte, l'État québécois doit assumer ses responsabilités et offrir à la population la stabilité qui lui fait défaut, ailleurs dans l'économie et dans la société. C'est pourquoi, le 16 février dernier, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a déposé un mémoire prébudgétaire mettant l'accent sur les investissements nécessaires pour améliorer nos services publics, ainsi que sur les différentes mesures fiscales à mettre en place pour financer ces investissements, de manière à augmenter le fardeau fiscal uniquement des personnes ayant la capacité de contribuer davantage.

Avec son dernier budget, le ministre Girard confirme qu'il ne souhaite pas accroître la redistribution de la richesse dans notre société par l'entremise d'une fiscalité plus progressive et des services publics à la hauteur des besoins de la population.

Nous allons ici reprendre les principales recommandations formulées par la CSQ dans son mémoire prébudgétaire, déposé le 16 février 2026, avant de présenter les mesures du budget déposé le 18 mars 2026. Nous serons alors à même de constater l'écart entre nos propositions et les choix politiques du gouvernement.

## **2. État des finances publiques**

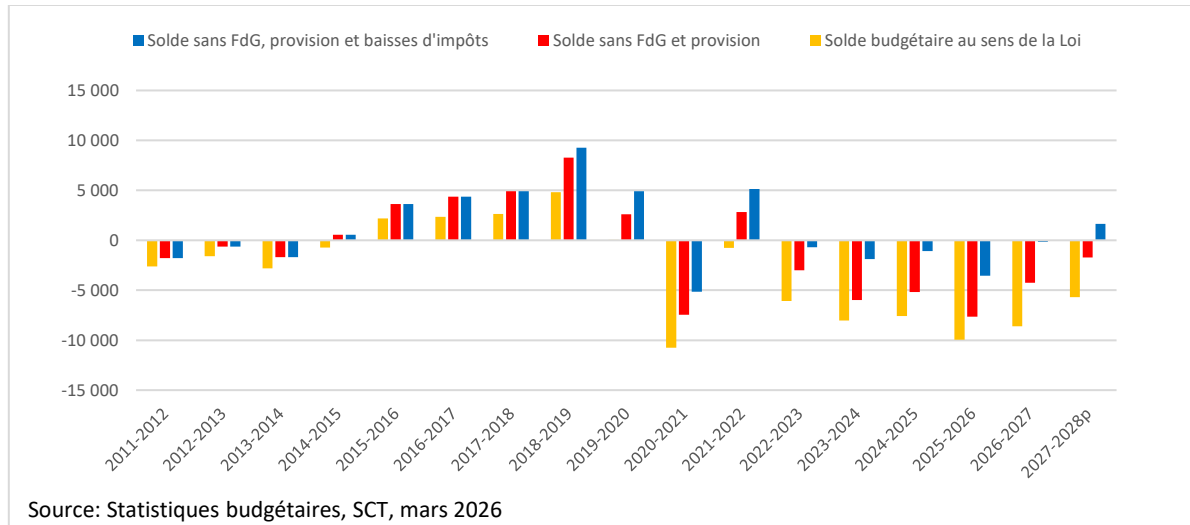
### **Position de la CSQ**

Depuis la récession technique provoquée par la pandémie de la COVID-19, le gouvernement Legault n'a jamais réussi à rééquilibrer le budget de l'État québécois. Une grande part de ce déficit s'explique par des décisions à courte vue qui ont eu pour effet de diminuer les revenus du gouvernement tout en augmentant certaines de ses dépenses.

Ainsi, l'harmonisation et le plafonnement des taxes scolaires à partir de 2019, puis les baisses d'impôts de 2023 expliquent à elles seules près de 4 milliards de dollars des déficits des années passées. Le fonds de provision de 1,5 milliard de dollars et

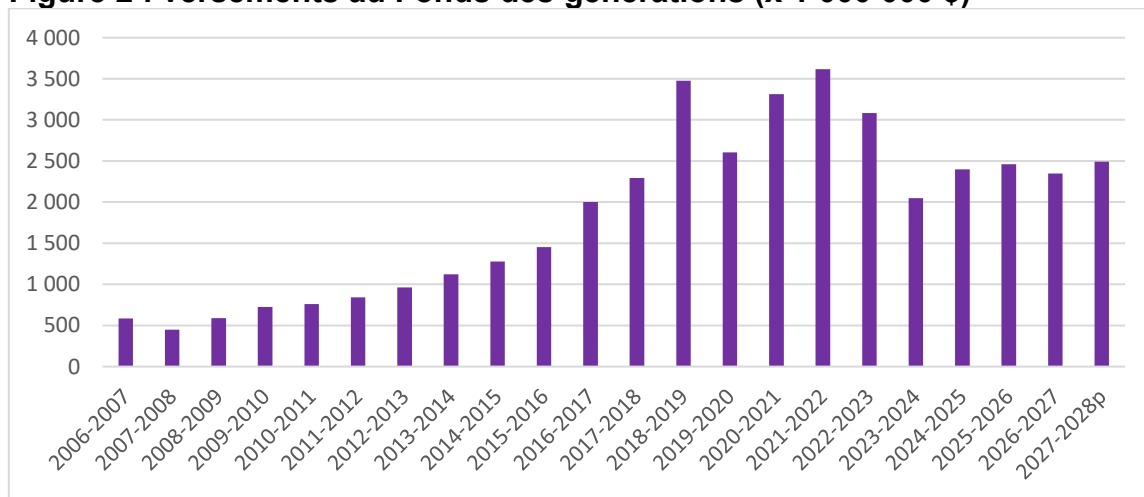
les versements de 2,5 milliards de dollars au Fonds des générations constituent également des éléments qui gonflent artificiellement le déficit public.

**Figure 1 : Différents scénarios de soldes budgétaires selon des calculs alternatifs**



La décision répétée du gouvernement Legault de maintenir ses versements au Fonds des générations est difficile à justifier, alors que les objectifs initiaux de réduction de la dette en proportion du PIB, à l'origine de la création du fonds, ont été atteints en 2019. Ces sommes seraient mieux investies dans les services publics qui permettent à notre population d'être éduquée et en santé.

**Figure 2 : versements au Fonds des générations (x 1 000 000 \$)**



**En ce sens, la CSQ a formulé la recommandation suivante :** que le gouvernement du Québec instaure une pause temporaire de trois ans des versements des revenus consacrés au Fonds des générations, pour les exercices financiers 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

La CSQ a également proposé une réforme du régime fiscal québécois pour augmenter les revenus autonomes du gouvernement de 5,8 milliards de dollars, en revenant notamment sur les baisses d'impôts de 2018 et de 2023 (2,8 milliards de dollars), en instaurant un impôt sur la fortune (1 milliard de dollars), en haussant le taux d'inclusion de la taxe sur le gain en capital (900 millions de dollars) et en augmentant la progressivité de la table d'imposition (650 millions de dollars), entre autres mesures.

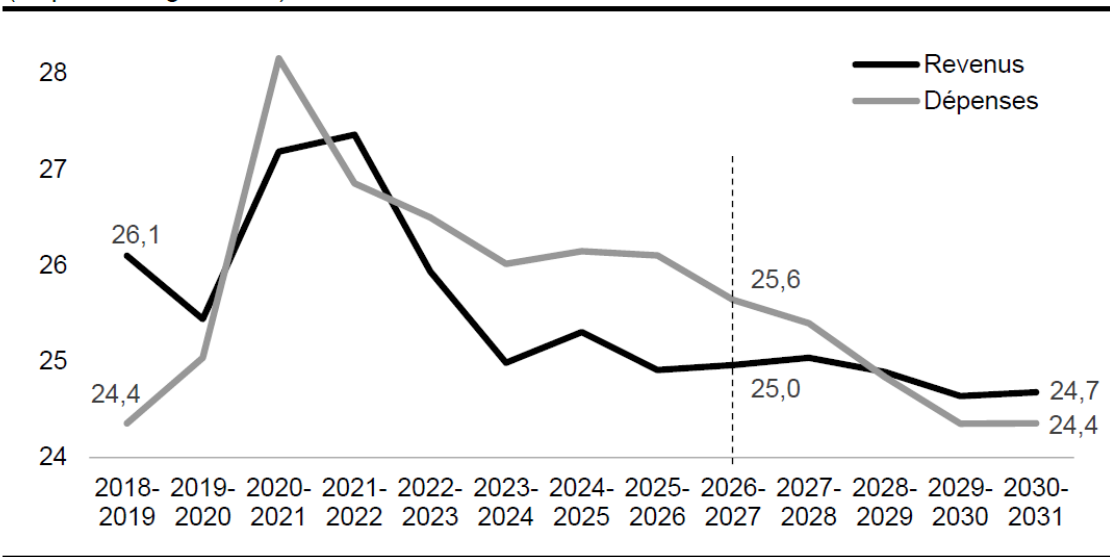
### Cadre financier du budget 2026

Le budget Girard ne prévoit aucune modification au régime fiscal québécois, donc aucune augmentation des revenus autonomes du gouvernement du Québec. Les taux d'imposition, les taxes et les tarifs demeureront inchangés. Cette stagnation de la politique fiscale est accompagnée dans le budget d'un objectif global de réduction des dépenses du gouvernement dans ses différentes missions. L'ère d'austérité initiée par le gouvernement en 2024-2025, notamment par ses coupes dans le réseau scolaire et les cégeps, devrait donc se poursuivre cette année.

**Figure 3**

#### Part des revenus et des dépenses dans l'économie

(en pourcentage du PIB)



### 3. Petite enfance

#### Position de la CSQ

Depuis plusieurs années, ce réseau souffre du désintérêt des différents gouvernements qui se sont succédé et ont préféré étendre l'offre de services dans le secteur privé par la création de places en garderies subventionnées. L'extension du réseau des centres de la petite enfance (CPE) est la meilleure avenue pour favoriser l'égalité des chances de tous les enfants au Québec, en leur offrant un environnement éducatif accessible et de qualité.

En ce sens, la CSQ a fait la recommandation suivante :

Que le gouvernement finance la transformation des garderies non subventionnées en centres de la petite enfance (CPE) pour garantir la pérennité et la qualité des services éducatifs à la petite enfance et maintenir la place prépondérante des CPE dans le réseau de la petite enfance.

#### Mesures du budget 2026

Le gouvernement a cependant choisi d'allouer des sommes au secteur privé plutôt que dans les CPE, et de miser sur la conversion des garderies non subventionnées en garderies subventionnées. Dans le budget 2026-2027, le gouvernement annonce un investissement de près de 395 millions de dollars sur cinq ans pour convertir 5 000 places additionnelles non subventionnées en places subventionnées, ce qui représente entre 92 et 95 millions de dollars par année.

**Figure 4**

TABLEAU D.3

**Impact financier des mesures pour aider les familles à faire face au coût de la vie**  
(en millions de dollars)

|                                                                   | 2026-<br>2027 | 2027-<br>2028 | 2028-<br>2029 | 2029-<br>2030 | 2030-<br>2031 | Total         |
|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Convertir 5 000 places de garde non subventionnées <sup>(1)</sup> | -22,4         | -92,5         | -92,7         | -93,7         | -95,2         | -396,5        |
| Plafonner à 3 % la croissance de la taxe scolaire <sup>(2)</sup>  | -67,0         | -95,7         | -95,7         | -95,7         | -95,7         | -449,8        |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>-89,4</b>  | <b>-188,2</b> | <b>-188,4</b> | <b>-189,4</b> | <b>-190,9</b> | <b>-846,3</b> |

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Famille.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Éducation. Étant donné que l'année scolaire débute le 1<sup>er</sup> juillet, il y a un chevauchement de neuf mois avec l'année financière, ce qui réduit les montants dans l'année d'introduction.

## **4. Réseau scolaire**

### **Position de la CSQ**

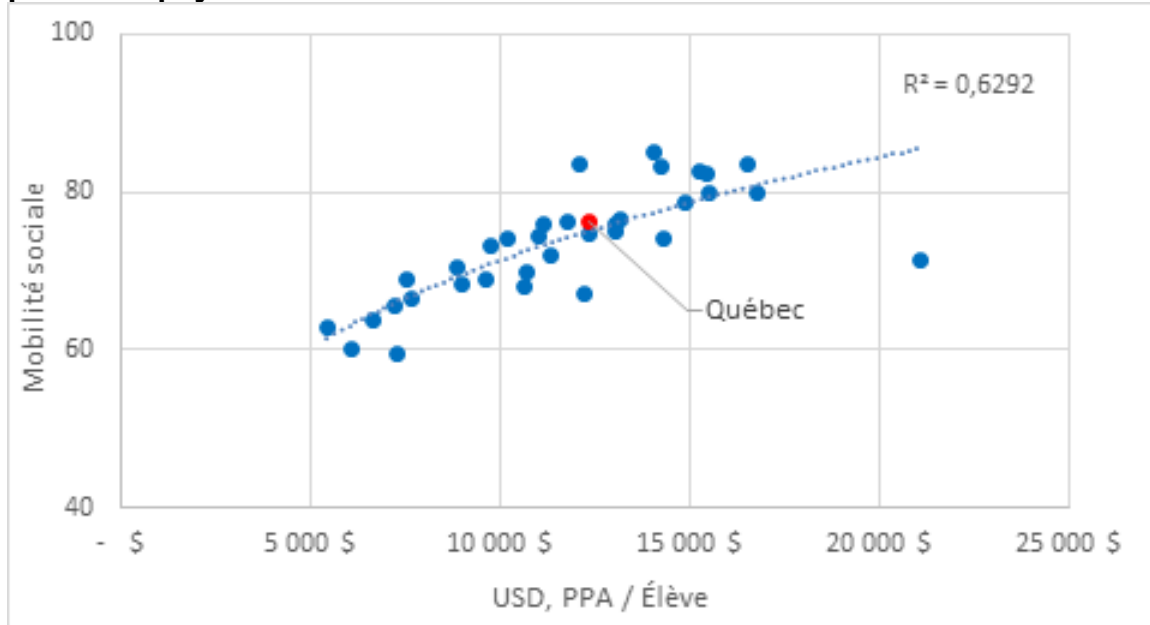
Le gouvernement Legault se vante d'avoir augmenté les budgets du ministère de l'Éducation à des niveaux jamais vus. Il faut toutefois savoir que la quasi-totalité des sommes neuves injectées dans le réseau de l'éducation par le gouvernement a été affectée à des dépenses d'investissement en immobilisations, dans un contexte où la vétusté des immeubles du réseau scolaire était sur le point d'obliger la fermeture préventive d'écoles pour des raisons de sécurité.

Une autre source d'augmentation du budget du ministère de l'Éducation est l'harmonisation et le plafonnement de la taxe scolaire à travers le Québec. Ces dépenses supplémentaires s'élèvent à près de 2 milliards de dollars annuellement et n'ajoutent aucun argent neuf dans le réseau scolaire. Il ne s'agit que d'un déplacement de sources de revenus plutôt que d'un réel investissement.

Enfin, l'inflation historique, qui a résulté de la reprise économique après la pandémie de la COVID-19, a augmenté, à elle seule, le budget de l'éducation de 22 % depuis la première élection de la Coalition Avenir Québec (CAQ) en 2018.

Si nous voulons réellement placer l'éducation de nos enfants au sommet de nos priorités budgétaires, nous devons regarder du côté des États qui investissent le plus dans leur réseau scolaire et qui obtiennent de meilleurs résultats en réussite et en mobilité sociale. Ces dernières années, en incluant les sommes prévues au Plan québécois d'immobilisations (PQI), le Québec a dépensé entre 4 % et 4,2 % de son PIB dans son réseau scolaire jusqu'au niveau collégial. Pour rejoindre les leaders mondiaux, ce ratio devrait se situer entre 5 % et 6 %.

**Figure 5 : Corrélation forte entre les dépenses par élève et la mobilité sociale parmi les pays de l'OCDE**



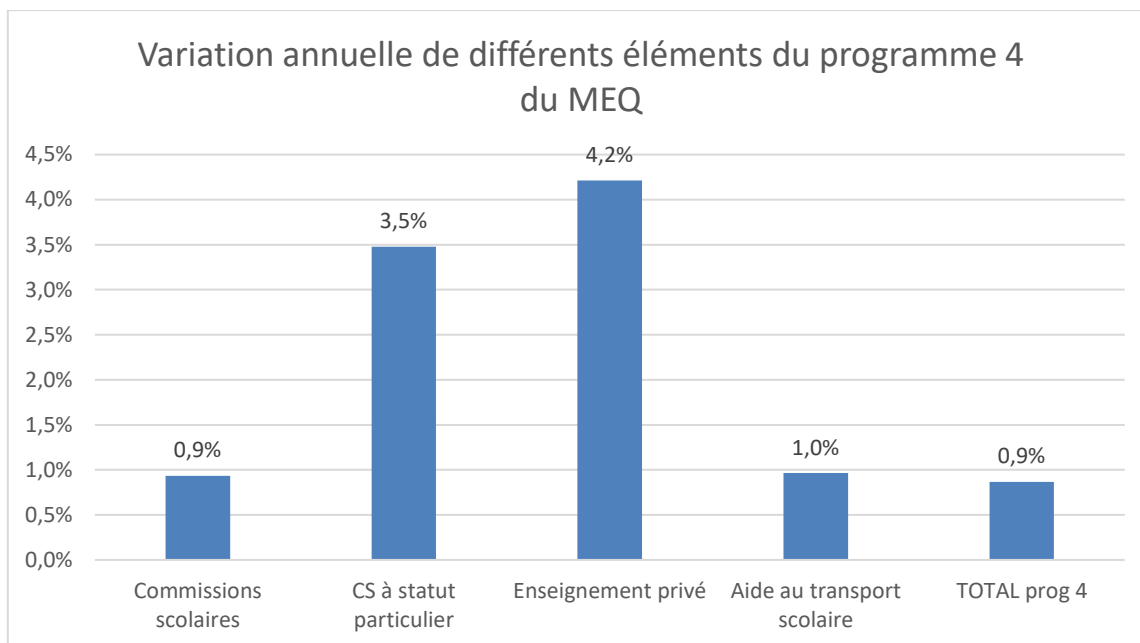
Source : OCDE (2022), WORD ECONOMIC FORUM (2020)

La CSQ a donc fait la recommandation que le gouvernement du Québec s'engage à consacrer minimalement 5 % du PIB à ses dépenses de portefeuille dans le réseau scolaire en éducation et dans le réseau des cégeps.

### Mesures du budget 2026

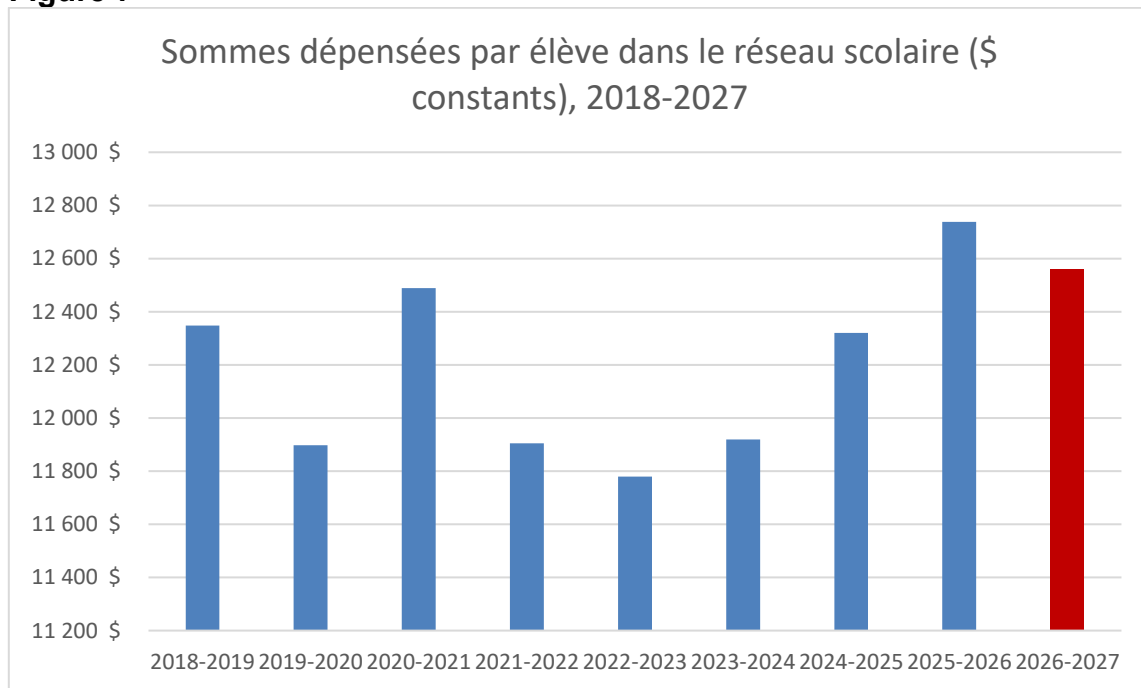
Le budget global du ministère de l'Éducation augmente de 2,4 % en 2026-2027, passant de 23 514 millions de dollars à 24 075 millions de dollars. Il est toutefois primordial de se rappeler que l'inflation fut de près de 2,5 % au cours de la dernière année, et que ce budget de 24 milliards de dollars est gonflé par environ 5,5 milliards de dollars en investissements du PQI ainsi qu'en harmonisation et plafonnement de la taxe scolaire. Si l'on regarde uniquement le budget du programme 4 du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) – qui inclut notamment les sommes destinées aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires, à l'enseignement privé et au transport scolaire –, l'augmentation réelle des services offerts aux élèves n'est que de 0,9 %.

**Figure 6**



Il faut toutefois se rappeler que le gouvernement lui-même prévoyait une croissance de l'inflation de 2,3 % pour l'année à venir. L'évolution du nombre d'élèves dans nos écoles devrait demeurer plutôt stable, avec une augmentation d'environ 0,3 %. Ainsi, si l'on ramène les dépenses du programme 4 en dollars constants et par élève, nous pouvons constater que le présent budget représente une diminution de 179 dollars ou de 1,6 % par rapport à celui de l'an dernier.

**Figure 7**



Le budget prolonge d'une année scolaire les incitatifs financiers temporaires destinés à encourager le retour en service des enseignantes et enseignants retraités.

Cette mesure, en vigueur depuis 2022-2023, vise à soutenir les besoins en suppléance et sera maintenue jusqu'au 30 juin 2027.

Les personnes enseignantes retraitées, sollicitées pour effectuer des remplacements, continueront d'être rémunérées selon l'échelle salariale correspondant à leur expérience et à leur scolarité, plutôt qu'au taux habituellement appliqué pour les suppléances.

De plus, un montant forfaitaire pour les personnes enseignantes retraitées qui choisissent de retourner au travail.

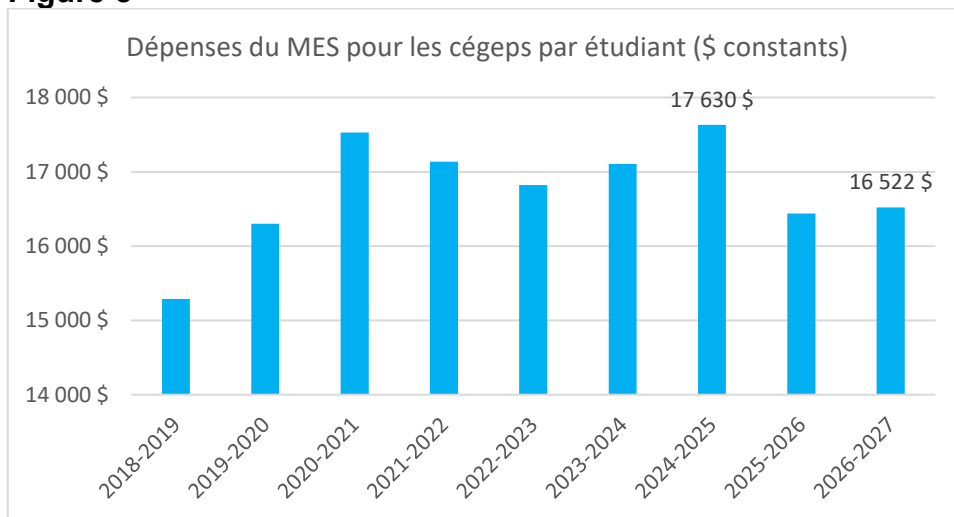
## **5. Enseignement supérieur**

### **Cégeps**

Après une année de coupes historiques de 151 millions de dollars dans le budget des cégeps, nous étions en droit d'espérer un réinvestissement dans le réseau collégial. Malheureusement, les hausses faméliques du budget global passent de 2 821 millions de dollars à 2 971 millions de dollars, soit une augmentation de 5,3 %. Or, comme le gouvernement prévoit une inflation de 2,3 % et une augmentation de l'effectif étudiant de 2,4 %, l'augmentation annoncée du budget par élève n'est en réalité que de 0,5 %.

Le budget 2026-2027 représente 1 108 dollars, soit 6,3 % de moins par étudiant qu'il y a seulement deux ans. C'est une stagnation des budgets sur la durée des mandats du gouvernement Legault, alors que les besoins des étudiantes et étudiants évoluent et se complexifient d'une manière qui nécessite d'injecter de nouvelles ressources dans le réseau.

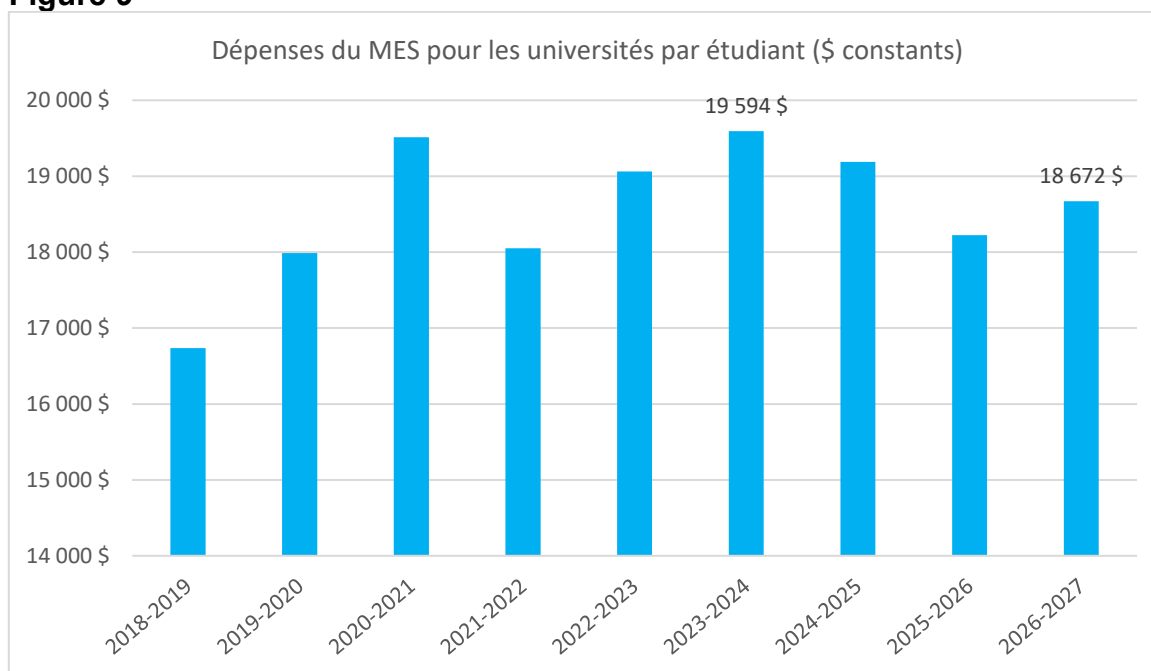
**Figure 8**



## Universités

Même portrait du côté du financement des universités, alors que le financement par étudiante et étudiant en dollars constants chute à 18 672 dollars, après avoir atteint un pic de 19 594 dollars en 2023-2024, soit une diminution de 4,7 % en trois ans.

**Figure 9**



## 6. Santé et services sociaux

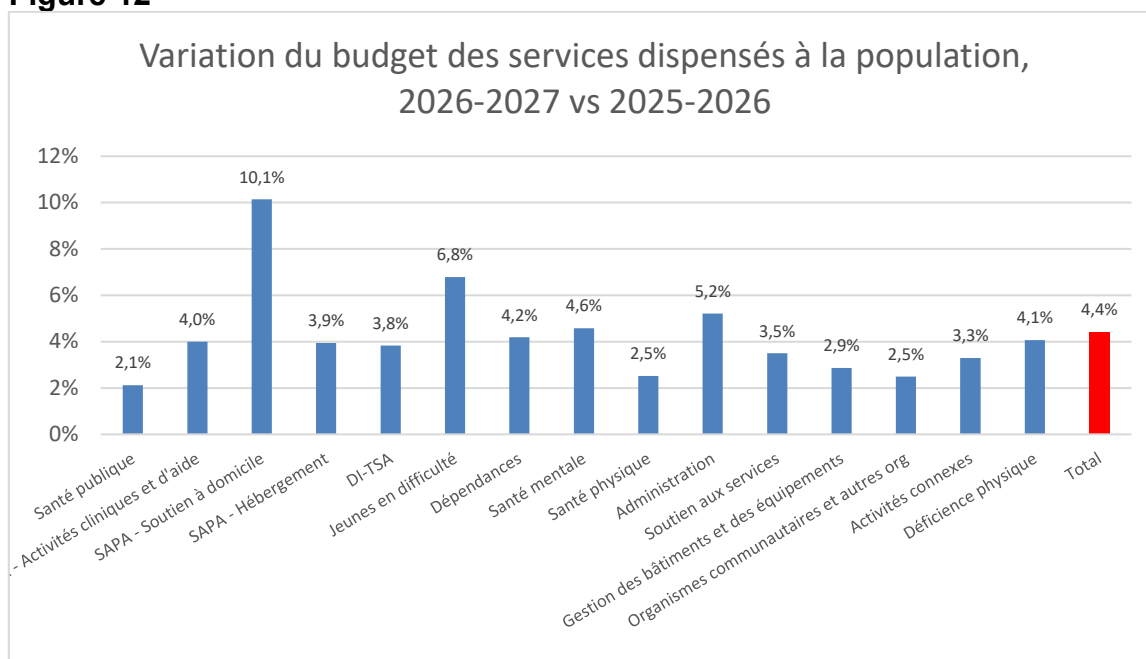
### Position de la CSQ

L'évolution des coûts de système dans le réseau de la santé et des services sociaux est tributaire principalement de deux facteurs : l'inflation générale et la croissance démographique du Québec, incluant le vieillissement rapide de sa population. Nous évaluons à 3,9 % les coûts de système pour le RSSS en 2026-2027, soit l'augmentation minimale pour maintenir le même niveau de service. Dans notre mémoire prébudgétaire, nous demandions une augmentation globale de 5 % afin de garantir une amélioration réelle des services.

### Mesures du budget 2026

Comme nous pouvons le voir dans le graphique suivant, la moyenne de l'augmentation du budget de l'ensemble des programmes de services offerts à la population est de 4,4 % par rapport à l'année dernière. Ce n'est pas à la hauteur de notre demande spécifique, mais nous pouvons tout de même nous réjouir que les coûts de système soient au moins couverts par le présent budget. Notons toutefois que certains programmes ont des augmentations qui couvrent à peine l'inflation prévue pour l'année à venir, notamment en ce qui concerne les organismes communautaires et la santé publique.

**Figure 12**



## 7. Communautaires

Pour combler les besoins, il a été évalué par bon nombre d'acteurs du milieu communautaire qu'au moins 1,3 milliard de dollars sont nécessaires pour combler les besoins qui grandissent au sein de la population.

En ce sens, les 158 millions de dollars sur cinq ans sont nettement insuffisants.

**Figure 13**

TABLEAU D.12

**Impact financier des mesures pour renforcer les services aux  
personnes vulnérables**  
(en millions de dollars)

|                                                        | 2026-<br>2027 | 2027-<br>2028 | 2028-<br>2029 | 2029-<br>2030 | 2030-<br>2031 | Total         |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Appuyer les organismes communautaires                  | -45,6         | -52,0         | -20,0         | -20,0         | -20,0         | -157,6        |
| Assurer l'approvisionnement des banques alimentaires   | -21,0         | -10,0         | -10,0         | -10,0         | -10,0         | -61,0         |
| Poursuivre l'appui aux personnes vulnérables           | -14,2         | -24,3         | —             | —             | —             | -38,5         |
| Automatiser la production de la déclaration de revenus | —             | —             | —             | —             | —             | —             |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>-80,8</b>  | <b>-86,3</b>  | <b>-30,0</b>  | <b>-30,0</b>  | <b>-30,0</b>  | <b>-257,1</b> |

Dans ces 158 millions de dollars, on retrouve notamment :

— 100,0 millions de dollars sur cinq ans en soutien à la mission globale des organismes communautaires liés au réseau de la santé et des services sociaux et qui sont financés par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 10;

— 45,6 millions de dollars sur deux ans afin d'assurer la continuité du soutien à la mission globale des organismes communautaires liés à la défense collective des droits, à la mobilisation citoyenne et au développement des communautés, ainsi qu'à vocation multisectorielle;

— 12 millions de dollars additionnels en 2026-2027 pour financer le programme Soutien à l'action bénévole, ce qui portera l'enveloppe totale du programme à 22,4 millions de dollars. Ce programme permet de répondre à des besoins des communautés, notamment dans les domaines du loisir, du sport et de l'action communautaire.

**Figure 14**

TABLEAU D.13

**Impact financier des mesures pour appuyer les organismes communautaires**  
(en millions de dollars)

|                                                                                                       | 2026-<br>2027 | 2027-<br>2028 | 2028-<br>2029 | 2029-<br>2030 | 2030-<br>2031 | Total         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Soutenir la mission globale des organismes communautaires en santé et services sociaux <sup>(1)</sup> | -20,0         | -20,0         | -20,0         | -20,0         | -20,0         | -100,0        |
| Renouveler le soutien à la mission globale de certains organismes communautaires <sup>(2)</sup>       | -13,6         | -32,0         | —             | —             | —             | -45,6         |
| Financer le programme Soutien à l'action bénévole <sup>(2)</sup>                                      | -12,0         | —             | —             | —             | —             | -12,0         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                          | <b>-45,6</b>  | <b>-52,0</b>  | <b>-20,0</b>  | <b>-20,0</b>  | <b>-20,0</b>  | <b>-157,6</b> |

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(2) Les crédits seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

## 8. Logement

### Position de la CSQ

Pour la CSQ, le logement est un droit et non une marchandise comme une autre. En pleine crise du logement, la CSQ devait donc se donner un positionnement fort sur ce sujet en réponse à un phénomène économique ravageur. En ce sens, dans le cadre des consultations prébudgétaires, la CSQ a recommandé :

- la recapitalisation et l'élargissement des programmes existants afin d'accroître significativement la capacité de production, tant en logement locatif qu'en modèles d'accès à la propriété alternatifs, comme les fiducies foncières communautaires;
- un soutien financier accru à l'acquisition de terrains et d'immeubles existants par les coopératives, les OBNL d'habitation et les fiducies foncières communautaires, afin de retirer durablement des logements du marché spéculatif;
- des contributions financières bonifiées et prévisibles aux partenaires municipaux et communautaires, permettant d'accélérer la mise en chantier et de réduire les coûts de réalisation.

L'investissement dans les logements hors marché, protégés de la spéculation et de la financiarisation, est la voie privilégiée par la Centrale.

### **Mesures du budget 2026**

Malheureusement, le gouvernement a opté pour la voie du privé pour s'attaquer à ce problème.

Le gouvernement prévoit, dans le budget 2026-2027, une somme de 740,9 millions de dollars sur trois ans, soit :

- 209,0 millions de dollars pour construire 1 000 logements abordables;
- 259,5 millions de dollars pour sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables;
- 272,4 millions de dollars pour adapter et rénover le parc de logements.

**Figure 15**

TABLEAU D.9

**Impact financier des mesures pour soutenir l'accès au logement**  
(en millions de dollars)

|                                                              | 2026-<br>2027 | 2027-<br>2028 | 2028-<br>2029 | 2029-<br>2030 | 2030-<br>2031 | Total         |
|--------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Construire 1 000 logements abordables <sup>(1)</sup>         | -46,1         | -137,0        | -25,9         | —             | —             | -209,0        |
| Sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables | -99,3         | -60,0         | -100,2        | —             | —             | -259,5        |
| Adapter et rénover le parc de logements                      | -146,9        | -91,8         | -33,7         | —             | —             | -272,4        |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>-292,3</b> | <b>-288,8</b> | <b>-159,8</b> | <b>—</b>      | <b>—</b>      | <b>-740,9</b> |

(1) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance. Des investissements de 209 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

Les logements abordables, nous le rappelons, arrivent sur le marché avec un loyer plus bas que le prix du marché. Cependant, année après année, le coût suit les hausses du marché, et la conséquence économique est que l'abordabilité de ces logements ne sera pas pérenne.

Pour ce qui est des 260 millions de dollars sur trois ans qui seront dépensés pour sécuriser l'accès à un logement pour les ménages les plus vulnérables, la majeure partie sera consacrée au programme de supplément au loyer. Une autre partie (52,7 millions de dollars) servira à combler les déficits liés aux coûts de gestion des habitations à loyer modique (HLM). Un autre montant de 21 millions de dollars visera à maintenir des logements accessibles au Nunavik. Sur ces 21 millions de dollars, 19,8 millions de dollars serviront à permettre la reconstruction d'habitations à loyer modique détruites à la suite de sinistres, et 1,1 million de dollars sera consacré à soutenir la rénovation d'une résidence pour les personnes souffrant de troubles de santé mentale.

**Figure 16**

TABLEAU D.10

**Impact financier des mesures pour sécuriser l'accès à un toit aux ménages les plus vulnérables**

(en millions de dollars)

|                                                                                | 2026-<br>2027 | 2027-<br>2028 | 2028-<br>2029 | 2029-<br>2030 | 2030-<br>2031 | Total         |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Renouveler des unités du Programme de supplément au loyer                      | -44,5         | -55,0         | -86,4         | —             | —             | -185,9        |
| Financer le déficit d'exploitation de logements sociaux                        | -52,7         | —             | —             | —             | —             | -52,7         |
| Assurer le maintien du parc de logements accessibles au Nunavik <sup>(1)</sup> | -2,1          | -5,0          | -13,8         | —             | —             | -20,9         |
| <b>TOTAL</b>                                                                   | <b>-99,3</b>  | <b>-60,0</b>  | <b>-100,2</b> | <b>—</b>      | <b>—</b>      | <b>-259,5</b> |

Note : Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Des investissements totalisant 20,9 M\$ sont prévus dans le Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

## Autres faits saillants

### a) Personnes âgées

Dans le cadre du budget 2026-2027, le gouvernement prévoit :

— 136 millions de dollars sur quatre ans pour compléter le financement du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2026-2031 afin d'assurer le maintien des services de soutien à ces personnes et d'orienter l'aide vers les services directs à la population répondant aux besoins prioritaires 4;

— prolonger le Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées pour l'année 2026. L'aide offerte permet de limiter l'effet des hausses de primes d'assurance 6, qui influencent le coût des loyers pour les aînés.

**Figure 17**

TABLEAU C.6

**Impact financier des mesures pour soutenir les personnes proches aidantes et les aînés en résidences privées pour aînés**  
(en millions de dollars)

|                                                                                                                      | 2026-<br>2027 | 2027-<br>2028 | 2028-<br>2029 | 2029-<br>2030 | 2030-<br>2031 | Total         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Compléter le financement du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2026-2031               | —             | -34,0         | -34,0         | -34,0         | -34,0         | -136,0        |
| Prolonger le Programme d'aide aux résidences privées pour aînés et autres entités privées apparentées <sup>(1)</sup> | —             | —             | —             | —             | —             | —             |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                         | <b>—</b>      | <b>-34,0</b>  | <b>-34,0</b>  | <b>-34,0</b>  | <b>-34,0</b>  | <b>-136,0</b> |

Note : Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(1) Les sommes prévues pour ce programme ne sont pas divulguées publiquement pour éviter d'influencer le prix des assurances.

**b) Itinérance**

Afin de consolider et de bonifier les actions réalisées pour aider les personnes en situation d'itinérance et celles qui sont à risque de le devenir, le gouvernement prévoit, dans le cadre du budget 2026-2027, une somme de 89,9 millions de dollars sur cinq ans pour faire face à cet enjeu de société qui touche l'ensemble du Québec.

Ces investissements s'inscrivent dans une approche de continuum de services pour lutter contre l'itinérance. Ainsi, en plus d'annoncer des actions immédiates relatives à l'accès au logement, le budget 2026-2027 prévoit des initiatives en matière de prévention et d'accompagnement des personnes en situation d'itinérance, soit :

— 27,0 millions de dollars sur cinq ans afin de bonifier le financement du projet Prévention des expulsions au Tribunal administratif du logement pour venir en aide à plus de personnes à risque imminent d'itinérance à la suite d'une demande d'expulsion de la part de leur locatrice ou locateur;

— 21,4 millions de dollars sur trois ans pour l'octroi de 1 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer, afin de prévenir les situations où les personnes se retrouvent sans logement, notamment en prévision du 1<sup>er</sup> juillet;

— 7,7 millions de dollars en 2026-2027 afin de poursuivre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement de la Société d'habitation du Québec, qui prévoit le remboursement de certaines dépenses assumées par les municipalités et les offices d'habitation qui soutiennent les ménages en recherche d'un logement, notamment à l'approche du 1<sup>er</sup> juillet;

— 24,8 millions de dollars en 2026-2027 afin d’assurer la continuité des services en matière d’itinérance, notamment en offrant un accompagnement personnalisé aux personnes en situation d’itinérance et en rehaussant l’offre d’hébergement d’urgence et de transition.

**Figure 18**

TABLEAU D.6

**Impact financier des mesures pour aider les personnes en situation d’itinérance**  
(en millions de dollars)

|                                                                                                                                      | 2026-2027    | 2027-2028    | 2028-2029    | 2029-2030   | 2030-2031   | Total        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| Prévenir l’itinérance des personnes expulsées de leur logement <sup>(1)</sup>                                                        | -3,0         | -6,0         | -6,0         | -6,0        | -6,0        | -27,0        |
| Accorder 1 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer d’urgence en prévision du 1 <sup>er</sup> juillet <sup>(2)</sup> | -5,1         | -8,1         | -8,2         | —           | —           | -21,4        |
| Poursuivre l’aide offerte aux ménages sans logis ou à la recherche de logement <sup>(2)</sup>                                        | -7,7         | —            | —            | —           | —           | -7,7         |
| Assurer la continuité des services en matière d’itinérance <sup>(1)</sup>                                                            | -24,8        | —            | —            | —           | —           | -24,8        |
| Consolider le Programme de réaffiliation en itinérance, santé mentale et dépendance <sup>(1)</sup>                                   | -1,8         | -1,8         | -1,8         | -1,8        | -1,8        | -9,0         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                         | <b>-42,4</b> | <b>-15,9</b> | <b>-16,0</b> | <b>-7,8</b> | <b>-7,8</b> | <b>-89,9</b> |

Note : Les sommes pour 2026-2027 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

(2) Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

### c) Violence conjugale

Le nombre de féminicides commis au Québec au cours des premiers mois de l’année 2026 démontre l’importance de poursuivre les efforts pour répondre aux besoins des personnes victimes de violence.

En ce sens, le gouvernement a annoncé un investissement additionnel de 260,3 millions de dollars sur cinq ans, soit :

— 91,0 millions de dollars sur cinq ans pour rehausser le soutien aux maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, qui jouent un rôle central dans le soutien offert aux femmes et aux enfants touchés par cette violence;

— 90,6 millions de dollars sur trois ans pour renouveler le Plan d’action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l’exploitation sexuelle des mineurs, déposées en décembre 2020, ce

qui permettra de poursuivre les efforts visant à lutter contre ce phénomène inacceptable;

— 72,5 millions de dollars sur cinq ans pour compléter le déploiement permanent du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, ce qui favorisera un accompagnement adapté et sécurisant aux personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale, ainsi qu'à leurs proches;

— 6,2 millions de dollars sur quatre ans pour poursuivre le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement, qui vient en aide aux organismes à but non lucratif responsables d'établissements destinés aux femmes et aux jeunes de 30 ans ou moins victimes de violence familiale. Ce programme permet de rendre ces maisons sécuritaires et fonctionnelles.

**Figure 19**

TABLEAU D.8

**Impact financier des mesures pour lutter contre les violences conjugale et sexuelle**  
(en millions de dollars)

|                                                                                                     | 2026-<br>2027 | 2027-<br>2028 | 2028-<br>2029 | 2029-<br>2030 | 2030-<br>2031 | Total         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Rehausser le soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence <sup>(1)</sup>      | -12,0         | -15,0         | -18,0         | -21,0         | -25,0         | -91,0         |
| Renouveler le plan d'action pour la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs <sup>(2)</sup> | -29,1         | -30,8         | -30,7         | —             | —             | -90,6         |
| Compléter le déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violence <sup>(3)</sup>               | -14,5         | -14,5         | -14,5         | -14,5         | -14,5         | -72,5         |
| Poursuivre le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement <sup>(4)</sup>                     | -0,2          | -2,0          | -2,1          | -1,9          | —             | -6,2          |
| <b>TOTAL</b>                                                                                        | <b>-55,8</b>  | <b>-62,3</b>  | <b>-65,3</b>  | <b>-37,4</b>  | <b>-39,5</b>  | <b>-260,3</b> |

**d) Lutte aux changements climatiques**

Les événements qui contribuent à l'instabilité des marchés mondiaux et au contexte géopolitique ne changent pas pour autant le fait que nous faisons face à une crise climatique.

Nous savons que le transport est le principal responsable des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cela dit, le peu de fonds investis par le gouvernement pour lutter contre les changements climatiques est consacré à des programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique des habitations. Bien que ces initiatives soient pertinentes, les sommes investies sont insuffisantes pour contribuer de manière importante à la lutte aux changements climatiques et, de plus, ne ciblent pas du tout le transport.

**Figure 20**

TABLEAU D.23

**Impact financier des mesures pour soutenir l'adaptation et lutter contre les changements climatiques**

(en millions de dollars)

|                                            | 2026-<br>2027 | 2027-<br>2028 | 2028-<br>2029 | 2029-<br>2030 | 2030-<br>2031 | Total         |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Mettre en place Rénoclimat<br>– Adaptation | -25,0         | -50,0         | -100,0        | -125,0        | -125,0        | -425,0        |
| Bonifier le programme LogisVert            | -24,2         | -49,8         | -53,9         | -31,0         | —             | -158,9        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>-49,2</b>  | <b>-99,8</b>  | <b>-153,9</b> | <b>-156,0</b> | <b>-125,0</b> | <b>-583,9</b> |

Note : Ce tableau présente les nouvelles actions bénéficiant aux ménages prévues dans le Plan de mise en œuvre 2026-2031 du Plan pour une économie verte 2030. Ces sommes seront pourvues à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.